

Saint-Denis, le 07 Septembre 2016



Monsieur AMBROSINI.

Directeur Général Délégué Cohésion &

Ressources Humaines

2, place aux Etoiles

93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Le 29 Aout 2016, la Fédération des syndicats SUD-Rail a entamé une démarche de concertation immédiate pour revendiquer que la direction mette un terme à l'ensemble des procédures disciplinaires en cours visant à radier ou à menacer de radiation les militants SUD-Rail pour d'éventuelles faits de grève.

La Fédération SUD-Rail estime « immoral », le procédé consistant à faire signer l'accord sur l'organisation du temps de travail par des OS ne représentant pas 30% dans les collèges où cet accord s'appliquera, mais à considérer la représentativité catégorielle chez les cadres pour l'accord futur sur le forfait-jours. La Fédération SUD-Rail revendique que l'ensemble des OS représentatives soient parties prenantes de la négociation de l'accord sur le forfait-jours au titre de leur représentativité sur le GPF, même si celui-ci doit s'appliquer de manière exclusive au personnel cadre.

Elle estime en outre inéquitable le traitement réservé aux différentes populations, dès lors que le forfait-jours, la version « encadrement » de l'accord, pourrait conduire à une hausse de 2% du pouvoir d'achat de cette seule catégorie, alors que cheminots sont soumis à une deuxième année de gel salarial. Une telle situation totalement inégalitaire porte un risque de rupture au sein du corps social. La Fédération SUD-Rail revendique que les mesures salariales qui pourraient être prises, le soient pour l'ensemble des cheminots.

Après l'audience de conciliation du 01 Septembre et à travers le relevé de conclusion concerté, fort de l'analyse des remontées de terrain et après le temps de la réflexion, la Fédération SUD-Rail estime que la direction n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux revendications exprimées par notre fédération.

C'est pourquoi, à la suite de cette démarche de concertation immédiate du 29 Aout 2016, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération des syndicats SUD-Rail dépose un préavis de grève qui débutera le MERCREDI 14 Septembre 2016 à 20h et prendra fin le VENDREDI 16 Septembre 2016 à 8h.

Ce préavis couvre l'ensemble des salariés du groupe public ferroviaire.

Bien entendu, nous souhaitons être reçus dans le cadre de ce préavis et nous restons à votre disposition pour négocier pendant l'ensemble de la durée du préavis.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicalistes.

Pour la Fédération SUD-Rail :

MEYER Eric

A handwritten signature in black ink, appearing to read "MEYER Eric".